

D E S C R I P T I O N

D'UNE ESPÈCE SINGULIÈRE DE

C H A T

A F R I C A I N,

Qui n'a point encore été décrit, nommé

C H A T - B I Z A A M,

VENU DU

C A P D E B O N N E E S P É R A N C E,

Et qui se conserve dans le C A B I N E T de

S O N A L T E S S E S É R É N I S S I M E

MONSEIGNEUR LE PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU,
STADHOUDER HÉRÉDITAIRE, GOUVERNEUR, CAPI-
TAINÉ GÉNÉRAL ET AMIRAL DES PROVINCES-UNIES
DES PAIS-BAS, &c. &c. &c.

P A R

A. V O S M A E R,

*Directeur des Cabinets d'Histoire Naturelle & de Curiosités, ainsi que de la Ménage-
rie de S. A. S., Membre de l'Académie Impériale, Correspondant de l'Académie
Royale des Sciences de Paris, & Membre de la Société des Sciences de Zé-
lande à Vlissingue, comme aussi de la Société Hollandoise à Haerlem.*



A A M S T E R D A M,
C H E Z P I E R R E M E I J E R.
M. D C C. L X X I.

DEAR MOTHER

My dear mother I received your letter of the 10th

and was glad to hear from you

and to hear that you were all well

and that you were all happy

CHATELAIN

PARIS

Printed and Published by

the Author at No. 10, Rue de la Harpe

Paris

Price 10 Sols

Paris, le 10 Mars 1848

274

L. V. O. R. M. A. I.

Directeur de l'Imprimerie de la Cour de Cassation, 10, Rue de la Harpe, Paris



A. M. S. S. E. L. L. E. S.
M. D. C. C. C. L. I. I. I.

HISTOIRE NATURELLE

D U

CHAT-BIZAAM

AFRICAIN.

EN 1759. Mr. RYK TULBACH, actuellement Conseiller ordinaire des Indes Hollandoises, & Gouverneur du Cap de Bonne Espérance, envoya vivant, à la Ménagerie de SON ALTESSE SÉRÉNISIME, ce petit Animal singulier, sous le nom de CHAT-BIZAAM.

Personne, que je sache, n'a encore décrit cette Espèce. KOLBE (a) est le seul qui fasse mention d'un Animal de ce nom: mais sa Description, qui, comme on va le voir, est très superficielle & également propre à des Animaux tout différens, & sur-tout la Figure qu'il donne de celui-ci, laquelle ne convient nullement à notre sujet, nous autorisent à regarder ce dernier comme une Espèce qui, jusqu'ici, n'a point encore été décrite.

Voici ce que KOLBE dit de la sienne. „ Il me reste à parler „ des Chats-Bizaams, dont la peau est fort estimée, & se vend „ d'ordinaire au prix d'un Ecu, à cause de son odeur agréable de „ Musc, qui fait qu'on appelle communément ces Animaux, „ Chats musqués, quoiqu'ils n'aient d'ailleurs rien de plus remarquable. Je n'ai pas appris qu'on en ait jamais tué un qui eût „ du Musc; ainsi j'ignore si les Habitans du Pays savent quand ils „ ont du Musc, ni s'ils en portent & produisent jamais. Quoiqu'il en soit, je suis certain qu'ils sont assez recherchés pour „ leur peau (b) ”.

Voilà.

(a) *Beschryving van de Kaap de Goede Hoop. Amst. 1727. Fol. Tom. I. pag. 180. Tab. pag. 200.*

(b) Là-même.

Voilà ce que KOLBE nous dit de son Chat-Bizaam, qui, comme nous l'avons remarqué, offre, principalement dans la Figure qu'il en donne, un Animal tout différent du nôtre, ce qu'on peut voir en les comparant l'un à l'autre. Quant à l'odeur de Musc, dont il parle, & qu'il nie absolument, nous n'y en avons point trouvé non plus, pendant les trois années que le nôtre a vécu dans ce Pays.

Ce joli Animal étoit d'un naturel un peu traître. Cependant on ne peut pas dire que l'Espèce en soit fort méchante; mais on observera que je parle ici d'un Animal qui étoit enfermé dans une Cage, ou tenu à la chaîne; car, dans les Bois; il fera sûrement bien sujet à quelques exceptions ou changemens. Mon idée, à cet égard, est fondée sur les traitemens qu'il a reçus étant ici; où ayant été d'abord envoyé dans une Cage assez étroite, on préféra, à la Ménagerie, de l'attacher à une chaîne, dont il se laissa fort tranquillement mettre le collier.

Il mangeoit volontiers de la viande, mais sur-tout des oiseaux vivans. Etant à la chaîne, il faisoit bien aussi quelquefois des Poulets, qui s'avançoient trop près, & qu'il déchiroit pour les avaler; mais ceux-ci, & les autres oiseaux, eurent bientôt appris à connoître leur ennemi commun, & à s'en tenir éloignés.

Je ne l'ai jamais entendu miauler; mais, quand on le tourmentoit, il grommeloit & souffloit comme un Chat, du naturel duquel il approchoit aussi le plus pour le reste.

De tous les Animaux, que le sçavant Mr. DE BUFFON nous a fait connoître, son *Margay* de Cayenne (c) est celui qui a le plus de ressemblance avec le nôtre; quoiqu'en les comparant exactement, le premier aît le museau bien plus menu & plus pointu. Il diffère aussi beaucoup par la queue & la figure des taches.

(c) Tom. XIII. pag. 248. tab. 37.



D E S C R I P T I O N

D U

C H A T - B I Z A A M
A F R I C A I N.*Tab. VIII.*

LA grandeur de ce petit Animal est celle d'un Chat domestique. La couleur dominante par tout le corps est le gris cendré clair, rehaussé de taches brunes. Du milieu du dos règne une raie noire jusqu'à la queue, qui est à bandes noires & blanches, mais la pointe en est noire, ou d'un brun très foncé. Les pattes de devant & de derrière ont en dehors & en dedans beaucoup de la couleur brune. Le ventre & la poitrine sont d'un gris cendré. Aux deux côtes de la tête & sur le nez, se voient des raies brunes. Au bout du nez & sous les yeux il y a des taches blanches. Les oreilles, rondes & droites, sont couvertes de poils courts & gris. La couleur des yeux m'est inconnue. Au dessus du coin intérieur paroissent deux ou trois poils noirs, assez longs. Le nez est noir, les narines sont ouvertes par les côtés. Aux deux côtés du nez sont plusieurs longs poils à moustache, bruns & blancs. Le museau en dessus & en dessous est garni de dents très pointuës, & de machelières; les quatre défenses, ou dents faillantes, sont un peu plus longues, mais moins grosses que celles du Chat commun. Les autres dents seront, à ce que je pense, assez conformes

6 DESCRIPTION DU CHAT-BIZAAM AFRICAIN.

mes entre ces Genres d'Animaux. On ne peut pas bien les voir dans ce sujet empaillé.

Les pattes sont armées de petites griffes blanches & crochuës, qui se retirent en dedans.

A l'égard du sexe, je n'en puis rien dire avec certitude, l'Animal étant mort, & ayant été empaillé pendant que j'étois en voyage.

U A A S I U N T A H O









G. Schouman, ad viv del.

AFRIKAANS OEFFE BUZZAAMKAT.

S. Holke, sc.

